

POLICE FÉDÉRALE

DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE

DONNÉES DE GESTION



MONITEUR DE SÉCURITÉ 2006

Analyse de l'enquête pour la province de Namur

**Isabelle VAN DEN STEEN
Ellen VAN DEN BOGAERDE
Annelies DE BIE**

**sous la direction de
Patrizia KLINCKHAMERS
Marc VANDENDRIESSCHE**

Table des matières

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête</i>	6
1.1. L'échantillonnage	6
1.2. Taux de participation à l'enquête en province de Namur	6
1.3. Profil des répondants de la province de Namur	7
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	9
2.1. Les problèmes de quartier dans la province de Namur	9
2.2. Evolution temporelle des problèmes de quartier dans la province de Namur	10
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	11
3.1. Le sentiment d'insécurité en province de Namur	11
3.2. Les comportements d'évitement en province de Namur	12
3.3. Le risque estimé d'être victime en province de Namur	14
3.4. Possession d'un moyen de défense en province de Namur	16
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	17
4.1. Les délits contre les ménages en province de Namur	17
4.2. Les délits contre les personnes en province de Namur	19
4.3. Signalement et déclaration	21
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	21
4.3.2. Délits contre les ménages	21
a) Signalement	22
b) Déclaration	23
4.3.3. Délits contre les personnes	24
a) Signalement	24
b) Déclaration	25
<i>Chapitre 5: Dernier délit</i>	26
5.1. Service de police contacté	26
5.2. Satisfaction suite au contact policier	27
<i>Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en province de Namur</i>	28
6.1. Fréquence des contacts	28
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police	28
<i>Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en province de Namur</i>	30
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique	30
7.2. Les raisons du bon travail des services de police	31

7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police	32
7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier	33
7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières	34
7.6. L'agent de quartier	35

Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête de population *Moniteur de sécurité* réalisée au cours du premier semestre de l'année 2006 pour la province de **Namur**. Le Moniteur de Sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par le service Données de Gestion de la Direction de l'information policière opérationnelle de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par TNS Dimarso, bureau d'études de marchés externe et indépendant.

Il s'agit de la sixième édition de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2006).

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie des communes, typologie des zones de police), le rapport au niveau des arrondissements judiciaires et les rapports locaux (zones de police, communes). Les résultats analysés dans ce rapport sont issus du rapport comparatif.

Le présent rapport a pour objet de restituer les grandes tendances des résultats du Moniteur de sécurité 2006 à l'échelle de la province de Namur et de montrer les différences statistiquement significatives entre 1997 et 2006.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à l'échantillonnage, aux taux de réponse et au profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête

1.1. L'échantillonnage

L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. En fonction de ces répartitions, le poids total des 43.318 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2006, réduit à 12.000, a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés.

Dans la province de Namur, 2073 ménages ont été interrogés. Selon le même principe de post-stratification, ce chiffre a été réduit à 514 après pondération.

1.2. Taux de participation à l'enquête en province de Namur

Pour les 2073 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2006 réalisées dans la province de Namur, 3680 numéros ont été utilisés dont 580 n'ont pas donné lieu à une communication (pas de réponse, répondeur et téléphone occupé). Connaissant le nombre de refus (636) et celui en cours d'interview (71), nous pouvons calculer le taux de participation. En 2006, ce taux de participation en province de Namur est de 74,5%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. Il se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 68% de participation. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

Contact	3100
Nombre d'enquêtes réalisées	2073
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	18
Souhaite une autre langue (néerlandais ou français)	1
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	617
Refus de participer durant l'interview	71
Refus de participer par téléphone	19
Ni francophone, ni néerlandophone	55
Incapacité physique	196
Absent durant la période des enquêtes	50
Pas de contact	580
Pas de réponse	386
Répondeur	178
Tél. occupé	16
Total	3680

Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 2073 enquêtes du Moniteur de sécurité 2006 dans la province de Namur. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 74,5%.

Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes, aux personnes au chômage, aux pensionnés et personnes ne possédant pas de diplôme ou possédant un diplôme de l'enseignement primaire.

1.3. Profil des répondants de la province de Namur

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population de la province selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et plus de 65 ans) sont surreprésentées dans l'échantillon.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.

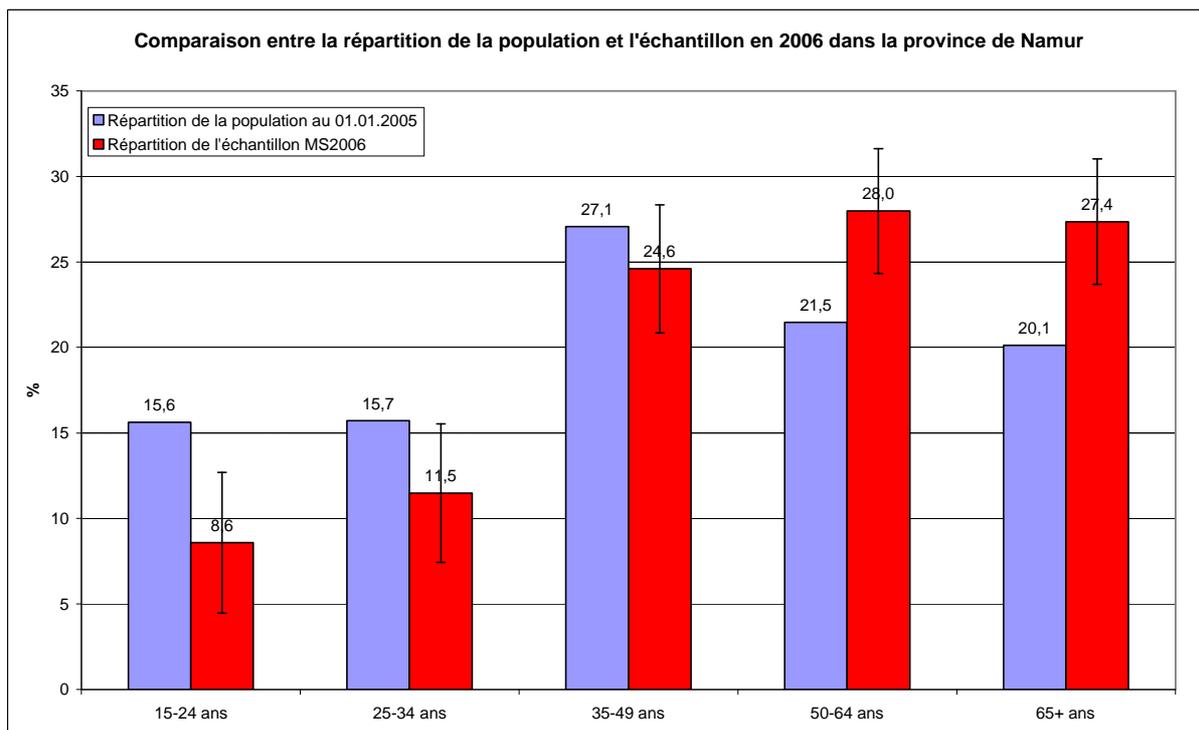


Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon de la province de Namur selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 371.925 personnes de 15 ans et plus.

Chapitre 2: Les problèmes de quartier

2.1. Les problèmes de quartier dans la province de Namur

Parmi les problèmes de quartier abordés, deux problématiques touchent plus particulièrement les citoyens de la province de Namur: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (72%) et de la conduite agressive dans la circulation (72%). Plus de 70% des citoyens interviewés considèrent ces deux situations comme "tout à fait" ou "un peu" problématiques. Le cambriolage dans les habitations est aussi perçu comme assez problématique (60%). Ces trois problèmes sont aussi ceux considérés comme les plus problématiques au niveau fédéral avec néanmoins une moins grande importance (entre 55 et 60%).

Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Trois autres problématiques sont considérées comme un problème par 35 à 40% des citoyens interrogés: les nuisances sonores causées par le trafic (41%), les objets qui traînent dans la rue (39%) et le vol dans les voitures (34%).

Certains problèmes sont considérés comme plus importants à l'échelle de la province de Namur qu'au niveau fédéral. C'est le cas des trois principaux problèmes de quartier mais aussi des nuisances sonores causées par le trafic, de la destruction des cabines téléphoniques, des nuisances causées par des groupes de jeunes, des nuisances liées à la consommation de drogue et des autres formes de nuisance sonore. A l'inverse, le vol de vélos et le vol dans les voitures semblent moins problématiques dans la province de Namur qu'au niveau fédéral.

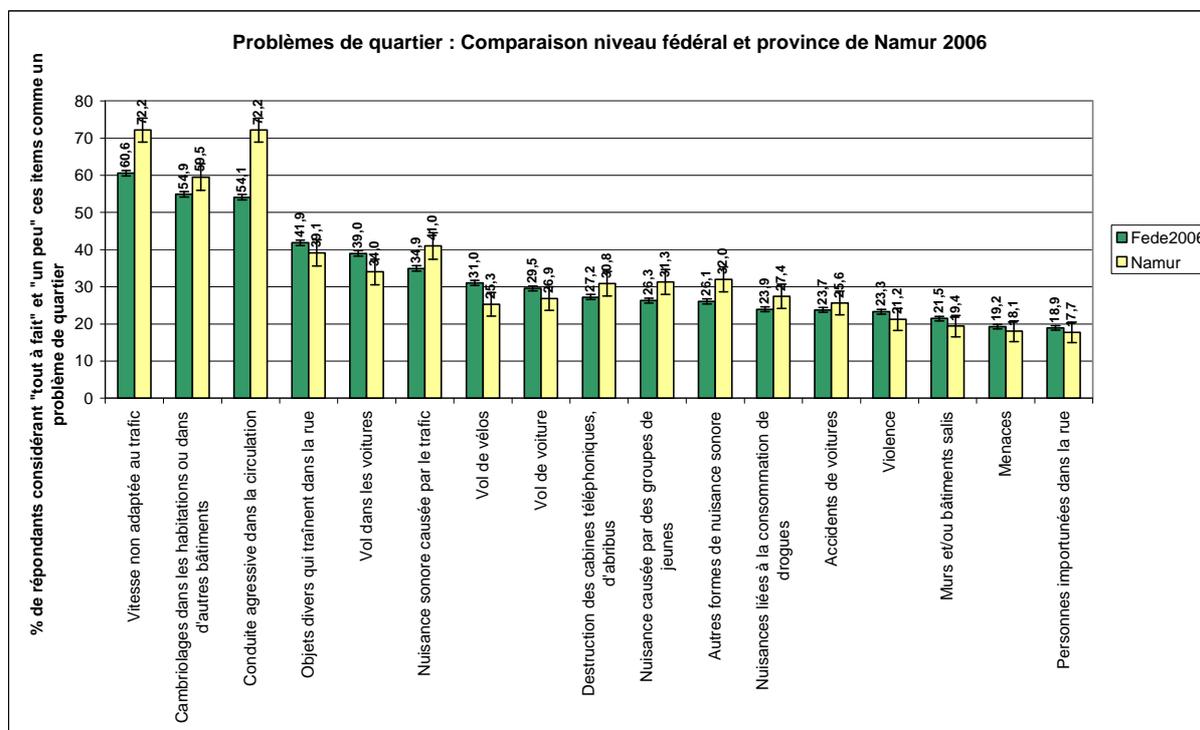


Fig.: Les problèmes de quartier en province de Namur en 2006, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier? Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance au niveau du pays (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.)

2.2. Evolution temporelle des problèmes de quartier dans la province de Namur

Lorsqu'on considère l'évolution de 2000 à 2006, on constate une tendance à la baisse pour certains problèmes de quartier comme le vol de voitures. A l'inverse, plus de citoyens considèrent les nuisances liées à la consommation de drogue comme plus problématiques en 2006 que précédemment.

Quelques évolutions statistiquement significatives à la hausse sont également à relever au cours des deux dernières années (2004-2006) dans la province de Namur. Il s'agit essentiellement de la vitesse non adaptée au trafic qui interpelle plus les citoyens en 2006 qu'en 2004 (de 67 à 72%).

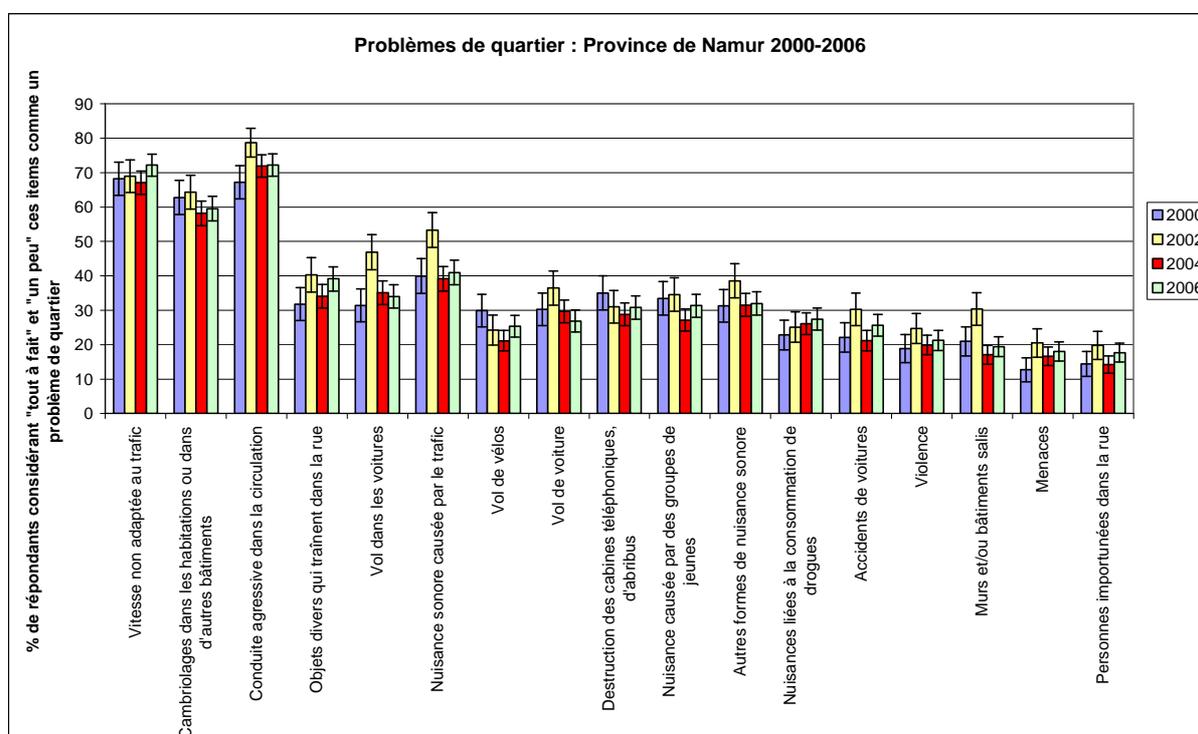


Fig.: Les problèmes de quartier. Comparaison 2000, 2002, 2004 et 2006. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car la fréquence de ces problèmes était demandée à l'époque ; les résultats ne sont donc pas comparables. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: "Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier?" Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2006 (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

Chapitre 3: L'insécurité

3.1. Le sentiment d'insécurité en province de Namur

La proportion de personnes interviewées qui se sentent "toujours" et "souvent" en insécurité connaît deux grandes phases dans la province de Namur : comprise entre 10 et 13% entre les années 1998 et 2002, le sentiment d'insécurité passe à approximativement 8% des gens interrogés se sentant "toujours" et "souvent" en insécurité en 2006.

Entre 1998 et 2002, la proportion de personnes interrogées se sentant moins en insécurité en province de Namur est proche de la proportion du reste du pays. A partir de 2004, le pourcentage de gens "toujours" et "souvent" en insécurité est légèrement inférieur à celui du niveau fédéral.

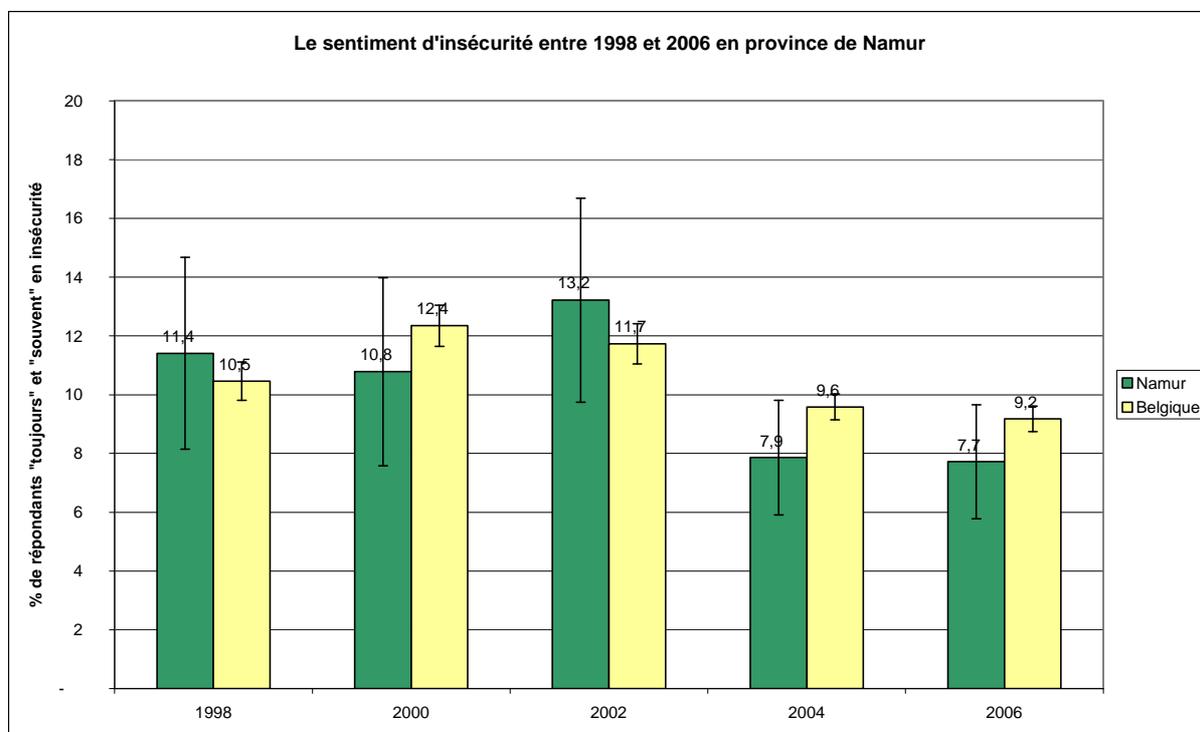


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1998, 2000, 2002, 2004 et 2006.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?" (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins A.).

3.2. Les comportements d'évitement en province de Namur

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?". Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)

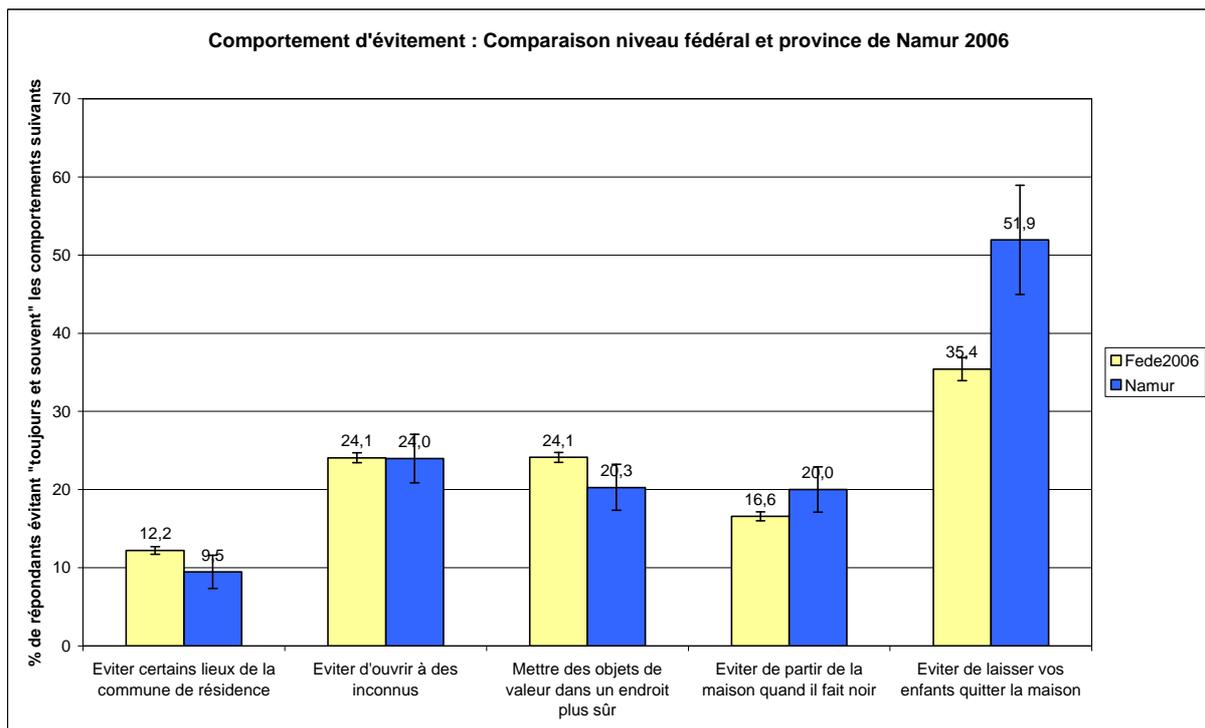


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison entre le niveau fédéral et provincial (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

Des résultats au niveau de la province de Namur, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 52% des citoyens évitent "toujours ou souvent" de laisser leurs enfants quitter la maison tandis que près de 24% évitent "toujours ou souvent" d'ouvrir à des inconnus. Ils sont aussi 20% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr, 20% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et enfin encore 9% à éviter certains lieux de la commune de résidence.

En comparaison avec le niveau fédéral, on constate que les citoyens de la province de Namur adoptent plus régulièrement certains comportements d'évitement comme « éviter de partir quand il fait noir » et « éviter de laisser ses enfants quitter la maison » que les répondants à l'échelle fédérale. A l'inverse, le fait d'éviter certains lieux de sa commune et de mettre des objets de valeur dans un endroit plus sûr que sa maison sont moins souvent rencontrés en province de Namur qu'au niveau du pays.

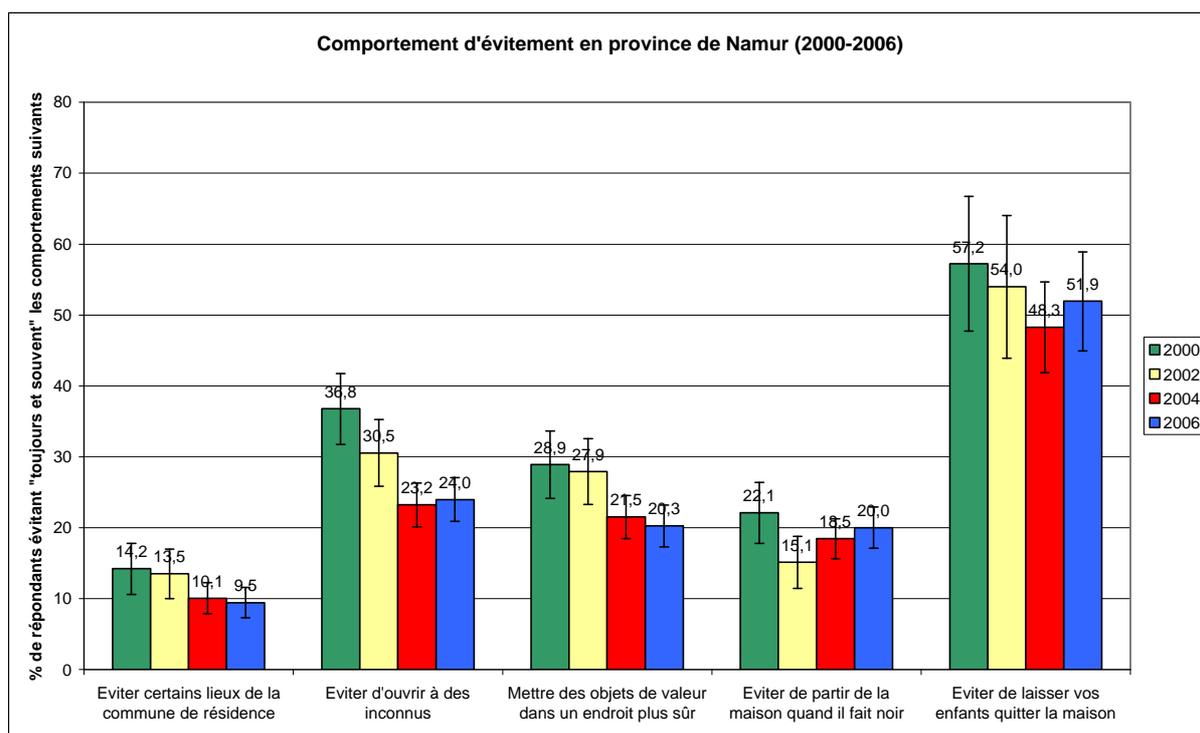


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison 2000, 2002, 2004 et 2006. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

En ce qui concerne l'évolution temporelle, on observe une baisse statistiquement significative entre 2000 et 2006 pour certains comportements d'évitement. C'est le cas du fait d'éviter certains lieux de sa commune de résidence (de 14 à 9%), d'éviter d'ouvrir à des inconnus (de 37 à 24%) et de mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison (de 29 à 20%).

3.3. Le risque estimé d'être victime en province de Namur

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation...?

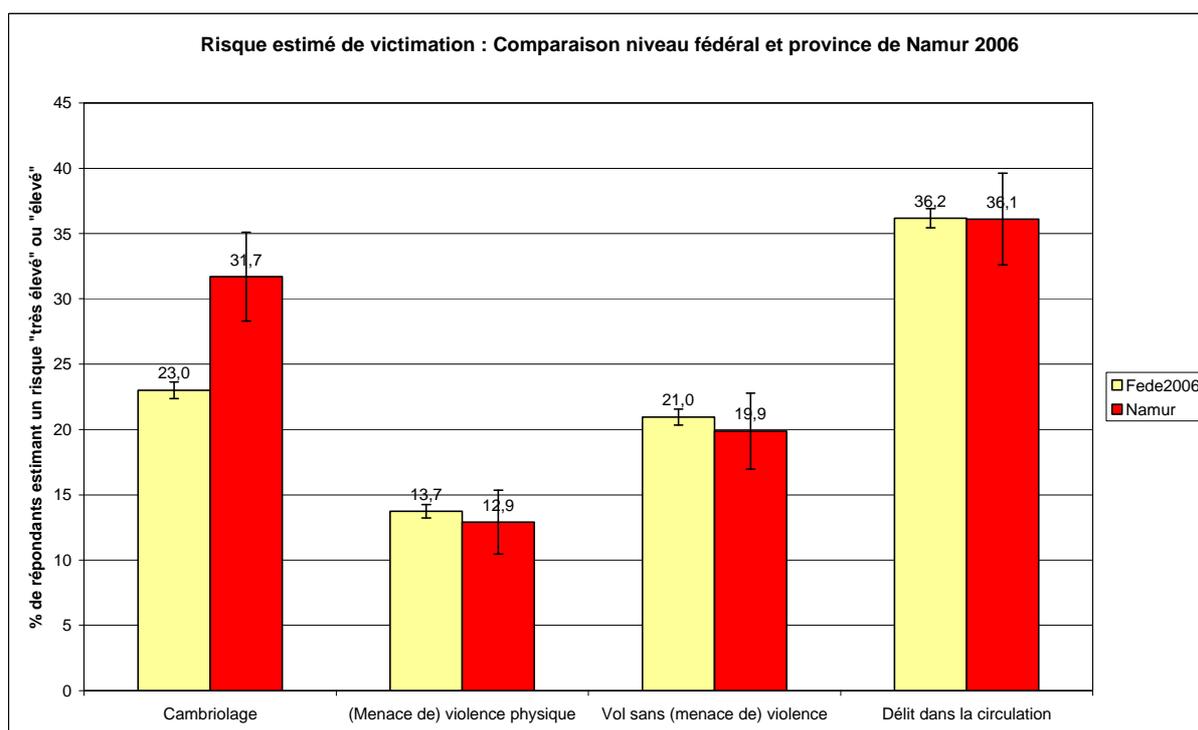


Fig.: Comparaison du risque estimé d'être victime entre le niveau fédéral et provincial, regroupement des catégories "très élevée" et "élevée" de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4).

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation –, les citoyens procèdent manifestement à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Les délits de circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. 36% des citoyens interrogés considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un cambriolage est perçu comme (très) élevé par 32% des répondants interrogés. Le vol sans (menace) de violence semble également perçu comme problématique par quasiment 20% des répondants. Enfin, la (menace de) violence physique est considérée comme un risque par 13% des citoyens.

En comparant avec le niveau fédéral, on se rend compte que le pourcentage de citoyens estimant être victimes d'un cambriolage au cours des 12 prochains mois est plus élevé en

province de Namur (32% dans la province de Namur contre 23% en Belgique). Les autres risques d'être victime d'un délit sont similaires pour les deux échelles d'analyse.

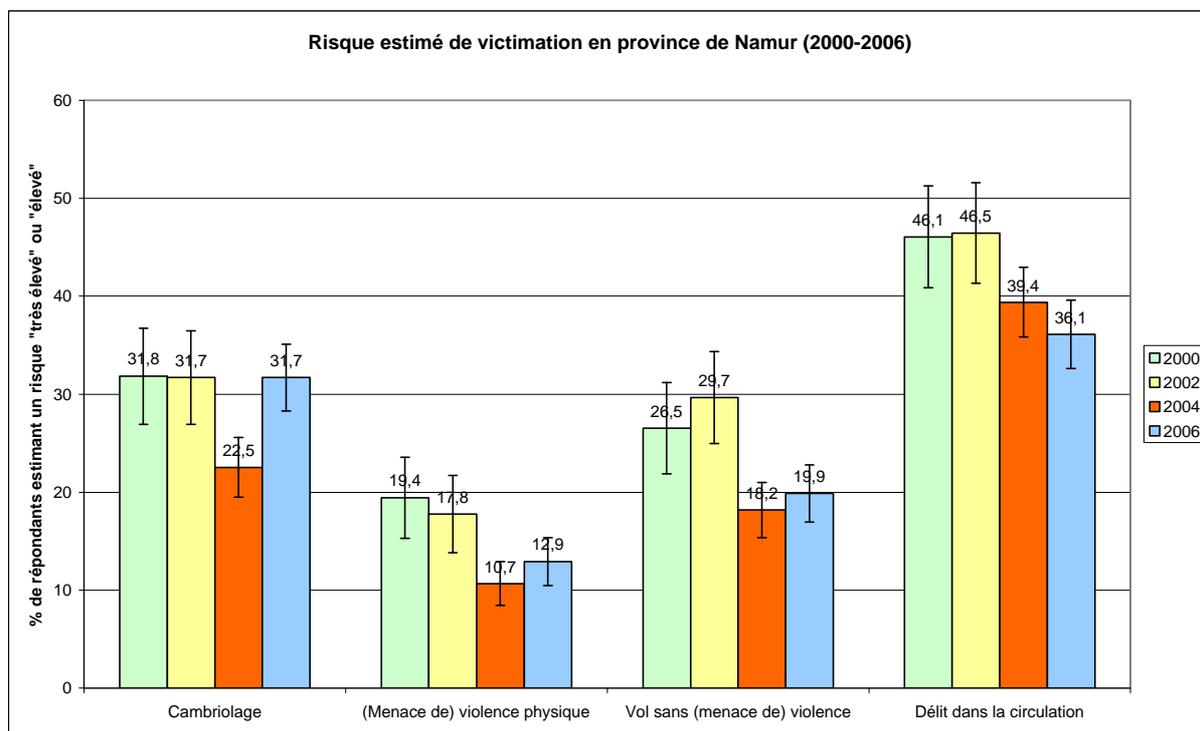


Fig.: Evolution du risque estimé d'être victime entre 2000 et 2006, regroupement des catégories "très élevée" et "élevée" de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4). Ce n'est qu'à partir de 2000 que les questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits ont complété le module du sentiment d'insécurité. La comparaison avec les années 1997 et 1998 n'est donc pas réalisable.

La majorité des risques estimés d'être victime d'un délit au cours des douze prochains mois ont tendance à connaître une tendance à la baisse entre 2000 et 2006. Le risque estimé d'un vol sans (menace de) violence passe de 26% en 2000 à 20% en 2006. Le risque de (menace de) violence physique passe lui de 19% en 2000 à 13% en 2006. De même, le risque estimé d'un délit dans la circulation passe de 46% en 2000 à 36% en 2006.

3.4. Possession d'un moyen de défense en province de Namur

Le module «insécurité» reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

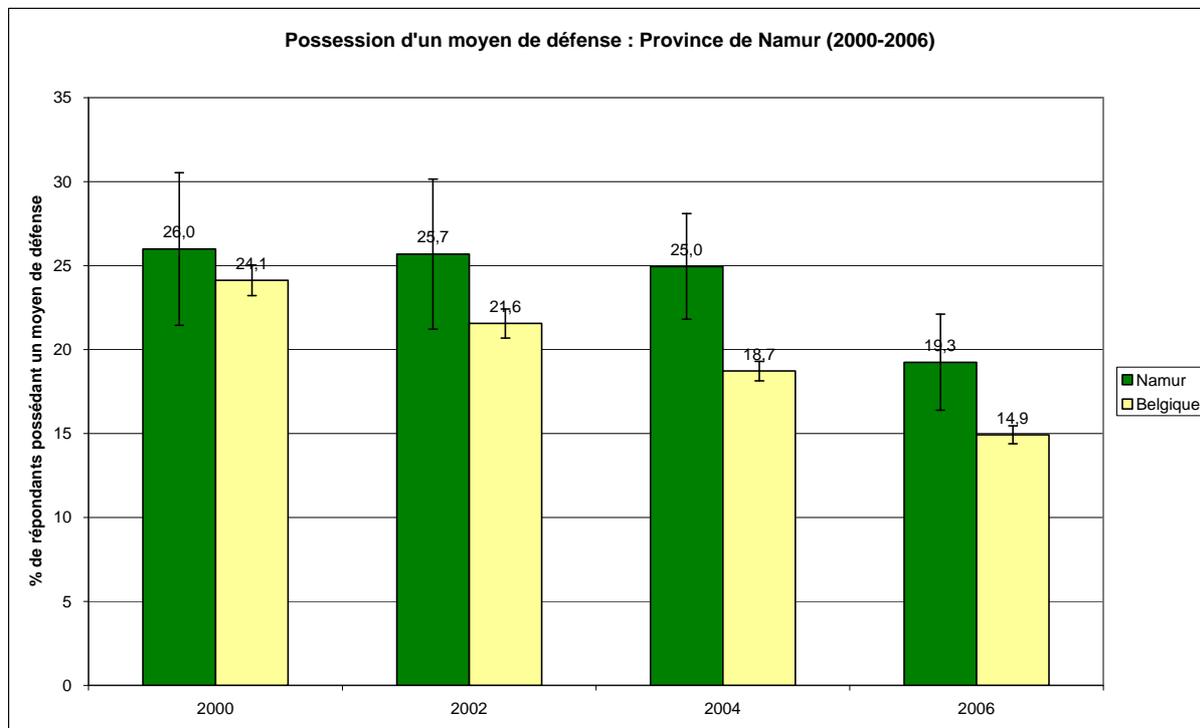


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 2000, 2002, 2004 et 2006 (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins D.).

La diminution de la possession d'un moyen de défense rencontrée à l'échelle du pays est aussi observée pour la province de Namur entre 2000 et 2006 mais de manière moins directe. En effet, entre 2000 et 2004, 25 à 26% des citoyens de la province de Namur déclaraient posséder un moyen de défense, ce n'est qu'en 2006 qu'ils ne sont plus que 19% à le déclarer.

Il apparaît également que le pourcentage de citoyens de la province de Namur (19%) déclarant posséder un moyen de défense est supérieur à celui de la Belgique (15%) en 2006.

Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

4.1. Les délits contre les ménages en province de Namur

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois. Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

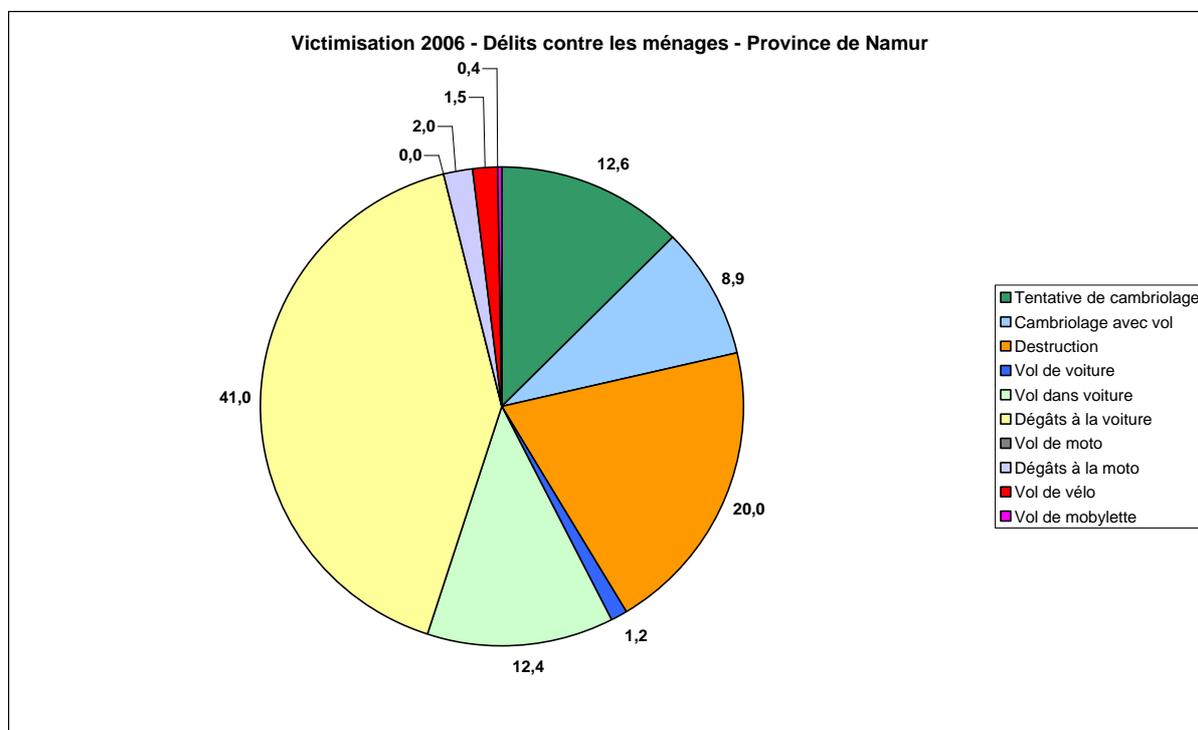


Fig.: Les délits contre les ménages en 2006. Le total équivaut à 100% des victimes (table: CG. vic A.).

Parmi les délits contre les ménages en 2006 relevés en province de Namur, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 41%, est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (20%). Le vol dans les voitures et les tentatives de cambriolage sont aussi rencontrés dans 12% des cas. D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: autour de 9% pour les cambriolages avec vol. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 2%.

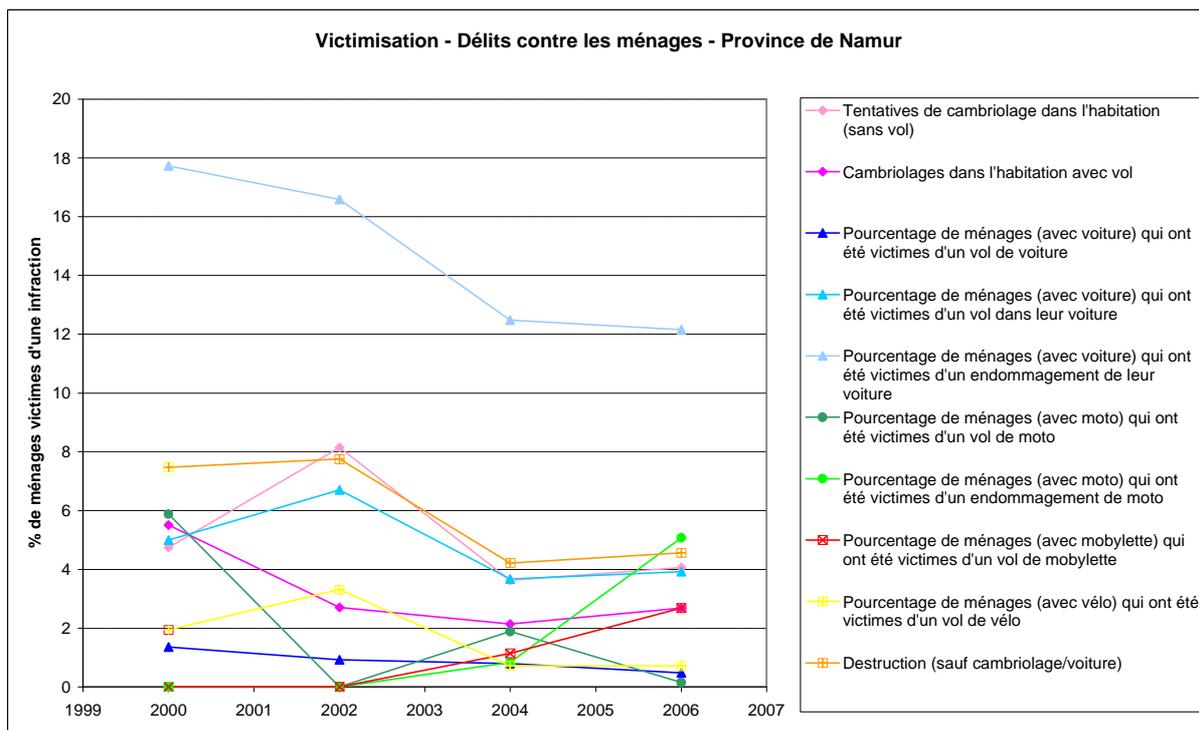


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les ménages en 2000, 2002, 2004 et 2006, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: CG vic B.1.2, CG vic B.1.3, CG vic B.2.2.2, CG vic B.2.3.2, CG vic B.2.4.2, CG vic B.3.1.2, CG vic B.3.2.2, CG vic B.3.3.2, CG vic B.3.4.2, CG vic B.4.).

C'est l'infraction "dégâts à la voiture" qui est la plus fréquemment rencontrée au cours des 12 derniers mois par les citoyens interrogés en province de Namur (12% de ménages victimes en 2006). Ce délit connaît le plus haut pourcentage de victimisation.

En termes d'évolution, deux infractions connaissent une décroissance au cours du temps. C'est le cas des dégâts à la voiture en province de Namur entre 2000 et 2006 (de 17,7 à 12,2%) qui tout comme à l'échelle fédérale connaissent une diminution du pourcentage de faits commis.

Tout comme au niveau fédéral, les tentatives de cambriolage, entre 2002 et 2004, font également l'objet d'une diminution sur une courte période (de 8,2 à 3,6% en province de Namur).

A l'inverse, le pourcentage de ménages victimes d'un endommagement de moto est en augmentation entre 2004 et 2006 en province de Namur (de 0,83 à 5,1%).

Pour certaines catégories d'infraction, il est difficile de dégager des tendances à la hausse ou à la baisse. C'est le cas du nombre de ménages victimes d'un vol de moto ou d'un vol de mobylette, qui connaissent des périodes de hausses et de baisses successives (pas nécessairement significatives vu le faible taux de victimes).

4.2. Les délits contre les personnes en province de Namur

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois, victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

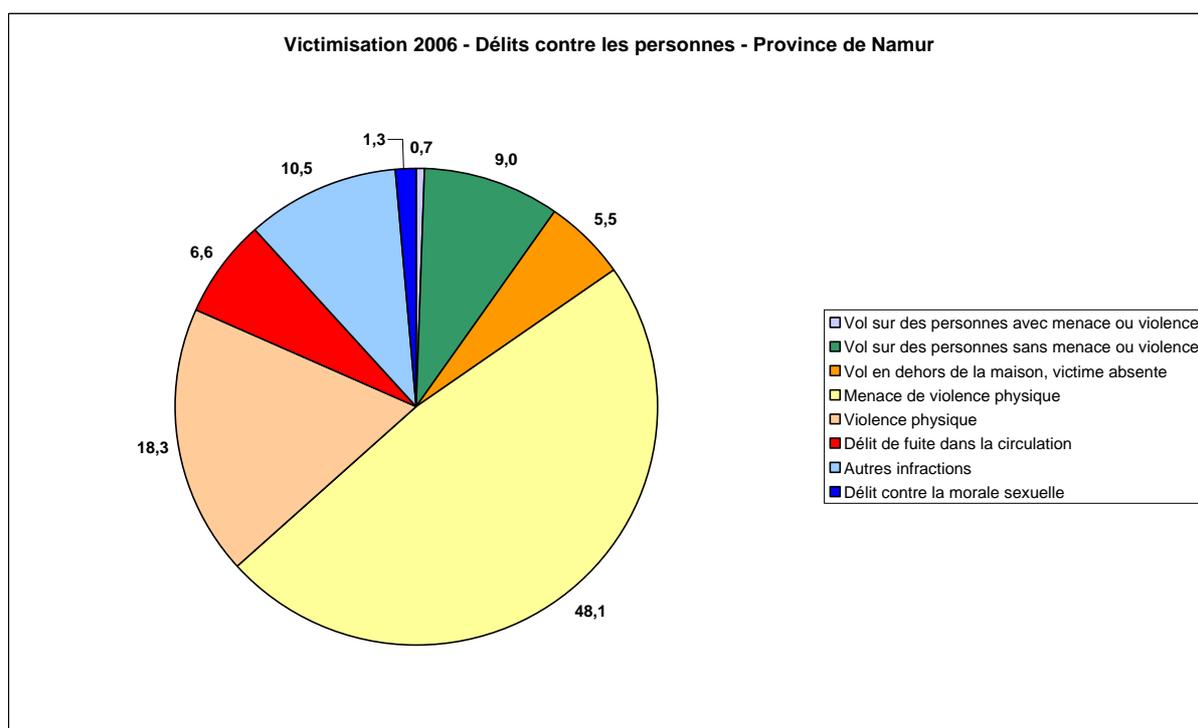


Fig.: Les délits contre les personnes en 2006. Le total équivaut à 100% des victimes (table CG. vic C.).

Parmi les délits contre les personnes en 2006, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui avec ses 48% se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens de la province de Namur. Les violences physiques sont aussi rencontrées dans 18% des cas. D'autres types de délits sont également mentionnés: autour de 9 % pour les vols sur des personnes sans menace/violence et de 7% pour les délits de fuite dans la circulation. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 5%.

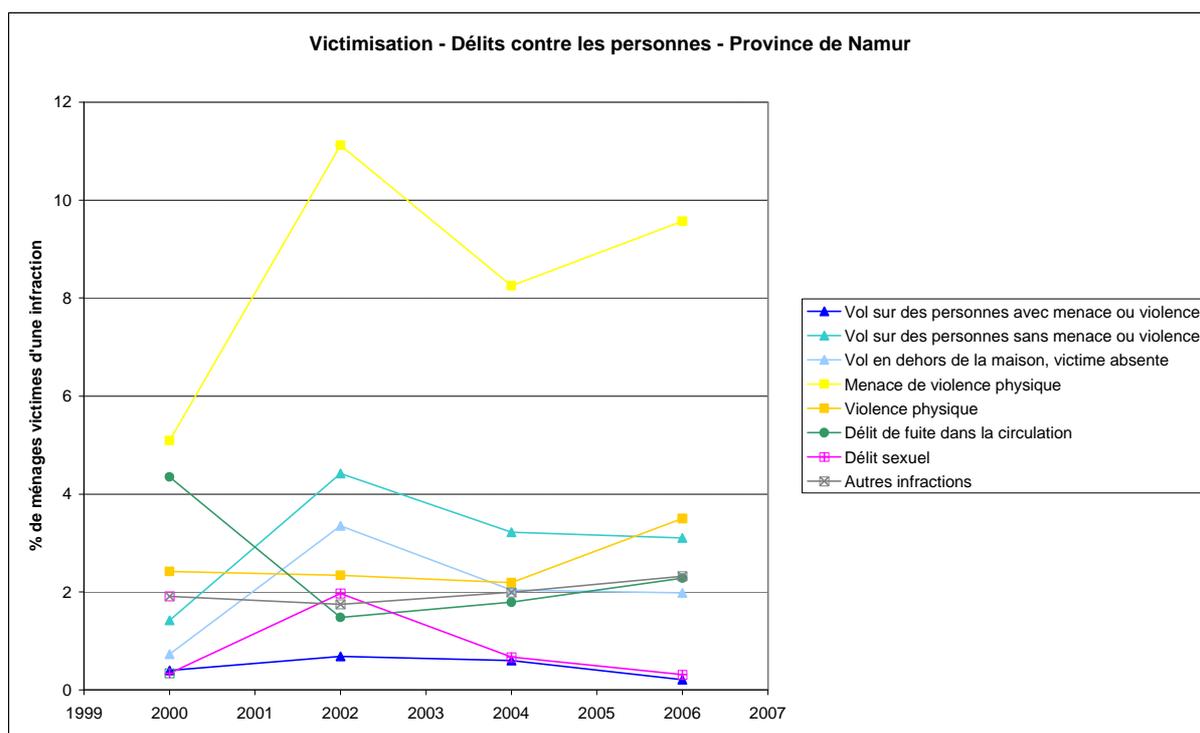


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les personnes en 2000, 2002, 2004 et 2006, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction. Les questions concernant les « délits sexuels » et les « autres infractions » ne sont apparues qu'à partir de la passation de 2000, il n'est donc pas possible de réaliser, pour ces deux infractions, une comparaison avec les années 1997 et 1998 (tables: CG. vicD.2., CG. vicD.3., CG. vicD.4., CG. vicD.6., CG. vicD.7., CG. vicD.8., CG. vicD.9., CG. vicD.10.).

Depuis la première édition de l'enquête du Moniteur de sécurité, c'est la rubrique "menace de violence physique" (9,6%) qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois. Vient ensuite les violences physiques par 3,5% des personnes interrogées. En troisième position, nous retrouvons les vols sur des personnes sans menace/violence mentionnés avec 3,1% des personnes interrogées en 2006.

En terme d'évolution, pour la majorité des infractions, le nombre de personnes victimes est assez stable au cours du temps. Le pourcentage de personnes victimes de menaces de violence physique connaît néanmoins une augmentation en province de Namur entre 2000 et 2006 passant de 5,1 à 9,6% et dont la croissance la plus forte se situe entre 2000 et 2002. Le pourcentage de personnes victimes de violence physique connaît quant à lui une augmentation plus récente, entre 2004 et 2006, passant de 2,2 à 3,5%.

4.3. Signalement et déclaration

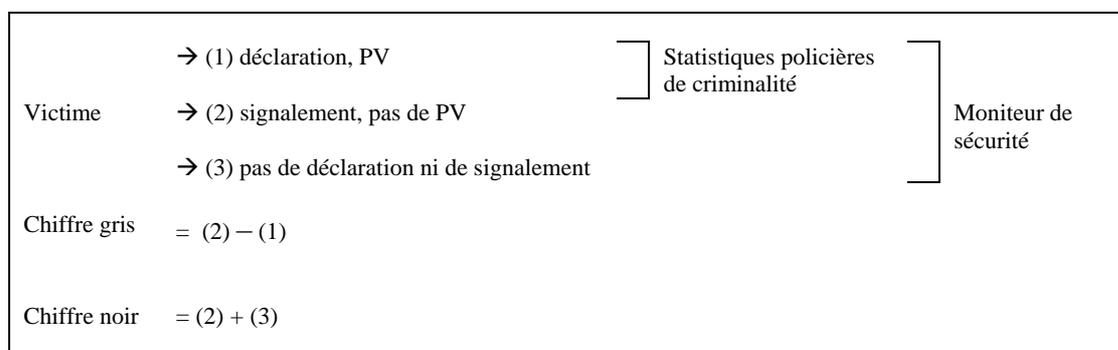
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police.

On appelle ce phénomène 'chiffre noir'; le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris¹ et noir étant donné que pour chaque victimisation on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module 'signalement et déclaration', on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



4.3.2. Délits contre les ménages

L'objet de cette rubrique est de voir quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

¹ Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

a) Signalement

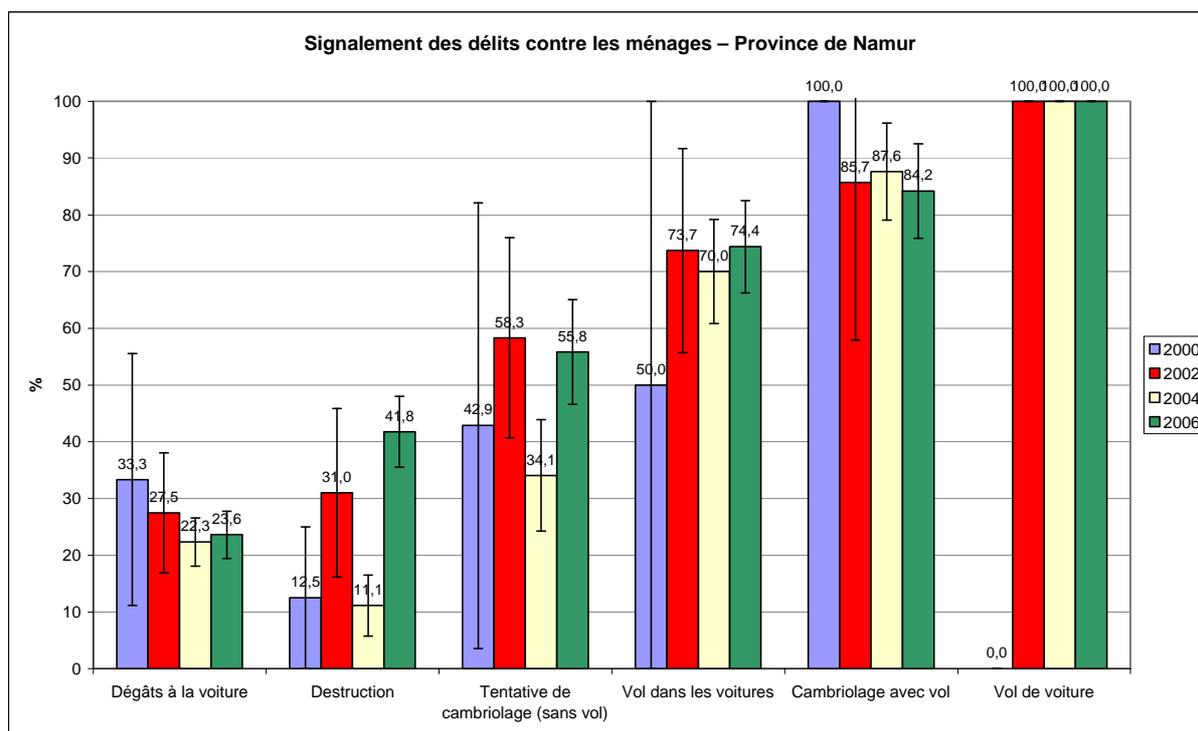


Fig.: Evolution du signalement des délits contre les ménages entre 2000 et 2006 en province de Namur (intervalle de confiance à 90%, tables: CG.sig A.1. à CG.sig A.10.).

Des différences notables apparaissent en ce qui concerne le taux de signalement suivant le type de délit. Les dégâts à la voiture font toujours peu l'objet d'un signalement (24%). A l'inverse, les vols de voitures et les cambriolages sont massivement signalés aux autorités de police, on retrouve des taux de signalement supérieurs à 80%.

En termes d'évolution, certains comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 2000 et 2006. Il s'agit notamment du signalement des vols de voitures et des cambriolages avec vol. Les premiers restent proches de 100% de signalement et les seconds aux alentours de 85%. Le pourcentage de signalement reste également stable au cours du temps en ce qui concerne les dégâts à la voiture, proche de 25%.

Des différences temporelles sont néanmoins à signaler. Certaines catégories de délits n'ont pas toujours connu un taux de signalement stable dans le temps. C'est par exemple le cas du pourcentage de signalement des destructions et des tentatives de cambriolage. Après une baisse du signalement des tentatives de cambriolage, de 58% entre 2002 à 34% en 2004, le taux de signalement augmente à nouveau en 2006 en province de Namur pour atteindre 56%. De même, le pourcentage de signalements de destruction chute aussi entre 2002 et 2004, pour atteindre un niveau de 42% en 2006.

b) Déclaration

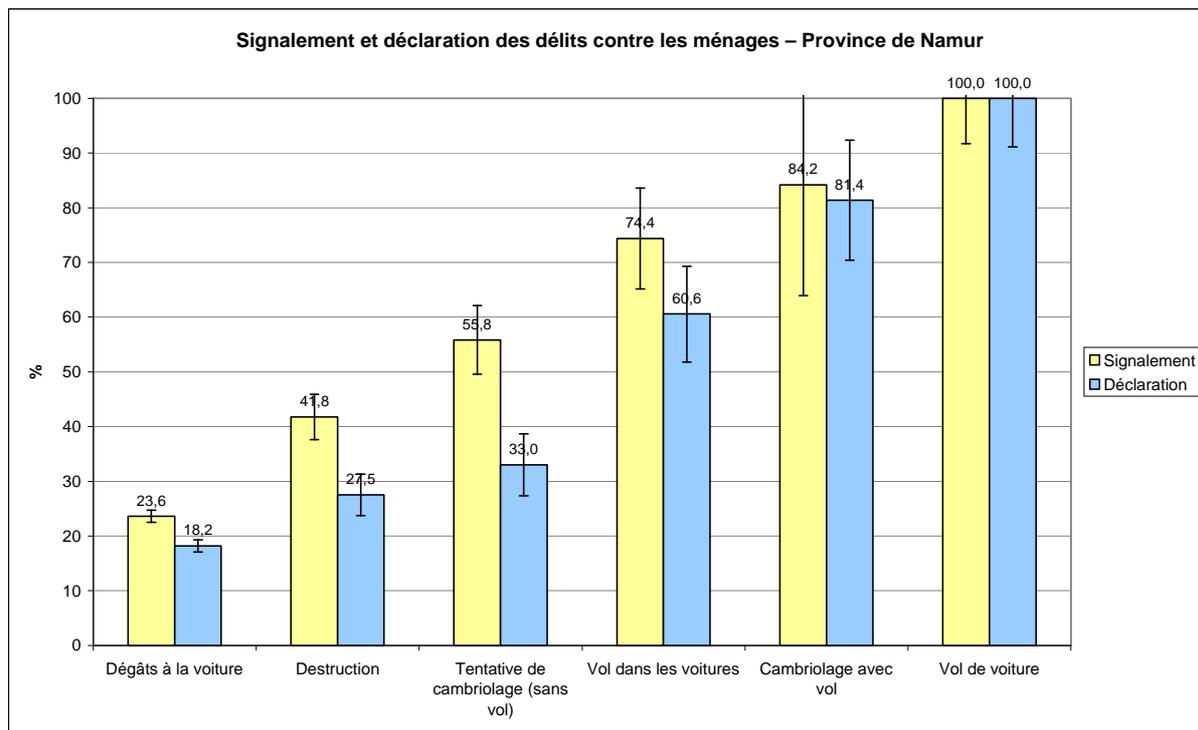


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2006 en province de Namur (tables CG.sig A.1. à CG.sig A.10. et CG.sig B.1. à CG.sig B.10.).

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un PV.

Pour certains délits, comme le vol de voitures ou les cambriolages, les taux de signalement et de déclaration sont très proches.

Par contre, certains autres délits apparaissent moins déclarés que signalés. C'est notamment le cas des destructions et des tentatives de cambriolage. En effet, alors que 42% des destructions sont signalées à un service de police, seules 27% sont enregistrées dans un procès-verbal. De même, 56% des tentatives de cambriolage sont signalées contre 33% de déclaration.

4.3.3. Délits contre les personnes

a) Signalement

Les délits contre les personnes font l'objet de nettement moins de signalements (32%) aux autorités de police que les délits contre les ménages (44%) en province de Namur.

Peu de types de délits contre les personnes atteignent les 50% de signalement. Seuls les vols sur les personnes sans menace/violence dépassent les 50% au cours des deux dernières éditions. De même, le signalement de faits de violence physique atteint les 70% en 2006.

Les autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels et des menaces de violence physique.

Peu de changements statistiquement significatifs sont observés quant au signalement des délits contre les personnes entre 2000 et 2006 en province de Namur. Le signalement des vols sur des personnes sans menace ou violence est néanmoins en hausse au cours de cette période.

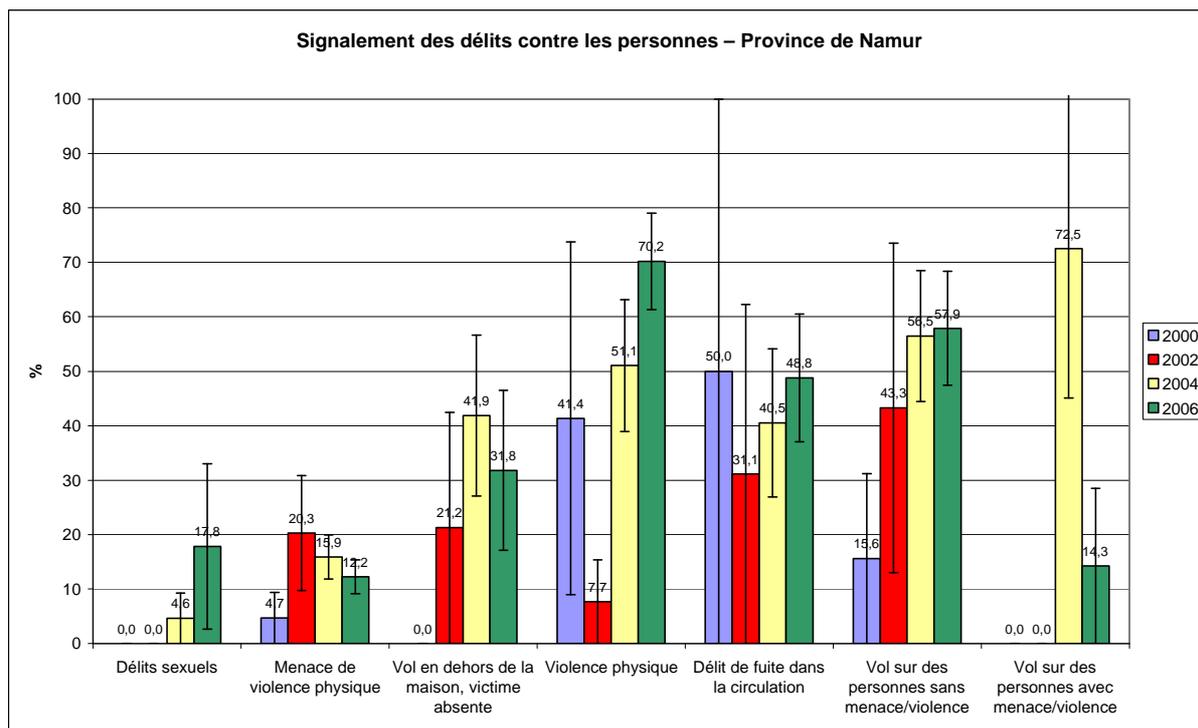


Fig.: Evolution du signalement des délits contre les personnes entre 2000 et 2006 en province de Namur (intervalle de confiance à 90%, tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7.).

b) Déclaration

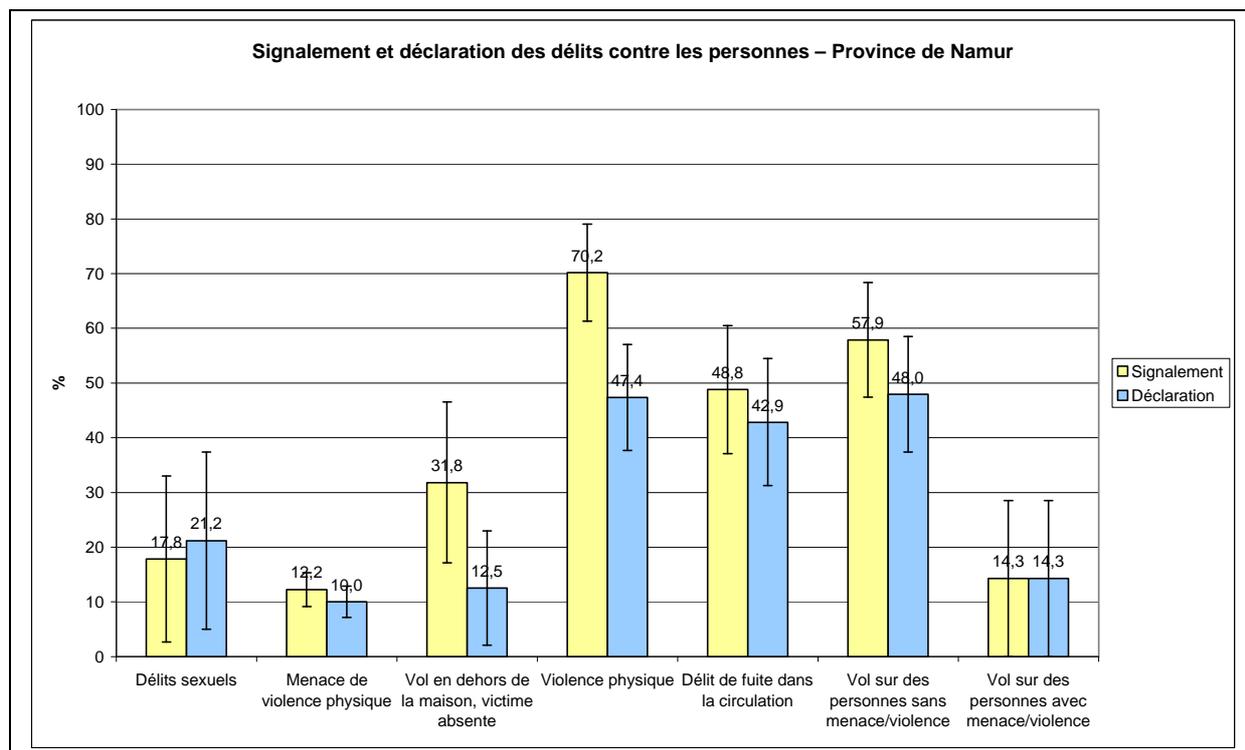


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2006 en province de Namur (tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7. et CG.sig D.1. à CG.sig D.7.).

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements.

En moyenne, seuls 23% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 77% de chiffre noir (dont 9% de chiffre gris) en province de Namur.

Au niveau de la province de Namur, les pourcentages de déclaration ne diffèrent pas systématiquement de manière statistiquement significative avec ceux des signalements, à l'exception des violences physiques. En effet, 70% des personnes victimes de menace de violence physique le signalent, alors que seulement 47% font une déclaration. De même, en ce qui concerne le vol en dehors de la maison lorsque la victime est absente, 32% des citoyens effectuent un signalement tandis que seulement 12% font réellement une déclaration.

Chapitre 5: Dernier délit

5.1. Service de police contacté

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont posées à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. Ces questions concernent notamment le service de police qui a été contacté dans le cadre de cette dernière victimisation. Une distinction est faite entre le service de police de sa propre zone de police et le service de police d'une autre zone. Les appels via un service d'urgence (100, 101 ou 112) ne sont pas comptabilisés dans ce cadre.

En province de Namur, un peu moins de deux-tiers des citoyens victimes (60%) ont signalé leur dernier délit au service de police de leur propre zone de police.



Fig.: Service de police contacté (en dehors du 100/101/112) lors du dernier délit en province de Namur (table CG.der A.).

5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général plus souvent ressenti comme positif (53% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (29% sont insatisfaits ou très insatisfaits) en province de Namur.

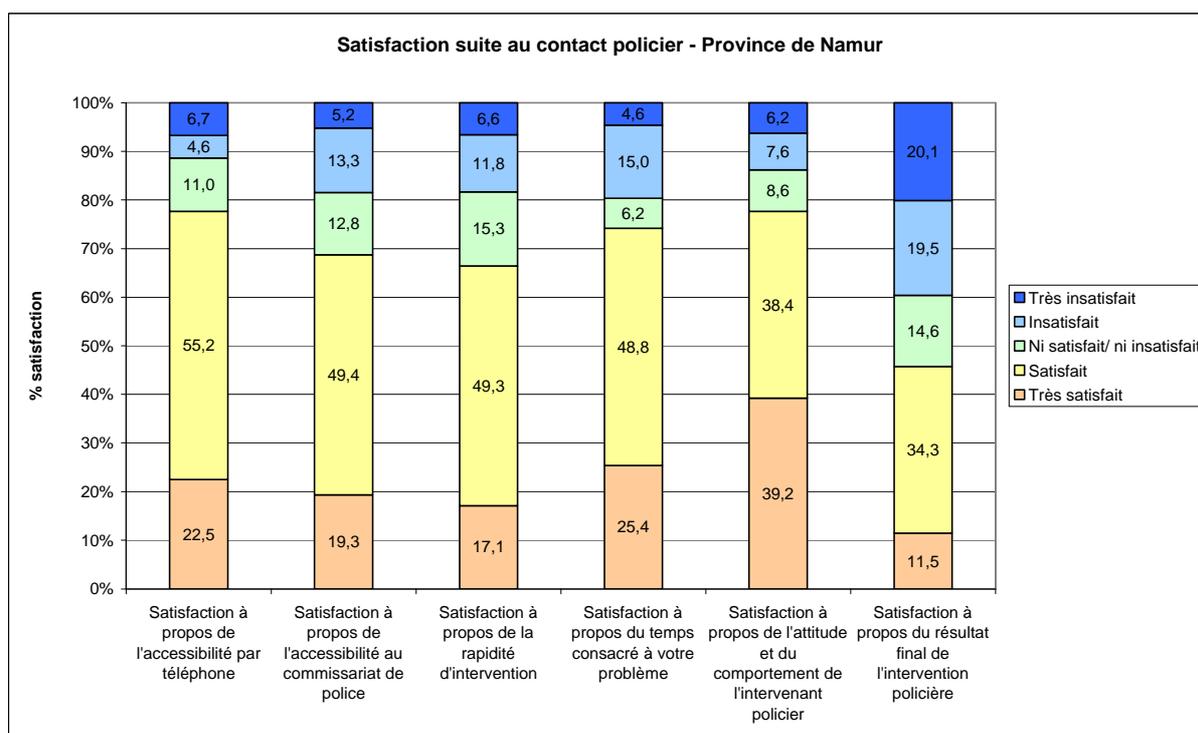


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2006 en province de Namur (tables CG. der B.2. à CG. der B.7).

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits quant à l'accessibilité par téléphone (78% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), à l'attitude et au comportement de la police (78% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et au temps consacré à leur problème (74%) en province de Namur.

En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, dans une moindre mesure, à propos de l'accessibilité au commissariat de police (69% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), à propos de la rapidité de l'intervention (66%) et à propos du résultat final de l'intervention de la police (46%).

Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en province de Namur

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

6.1. Fréquence des contacts

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police en province de Namur, autres que dans le cadre de délits, est de 26%. Il s'agit dans 75% des cas d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police.

6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police

Environ 70% des habitants de la province de Namur se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 82% des citoyens sont (très) satisfaits de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police, 83% du comportement des services de police et 65% à propos du résultat de l'intervention de la police.

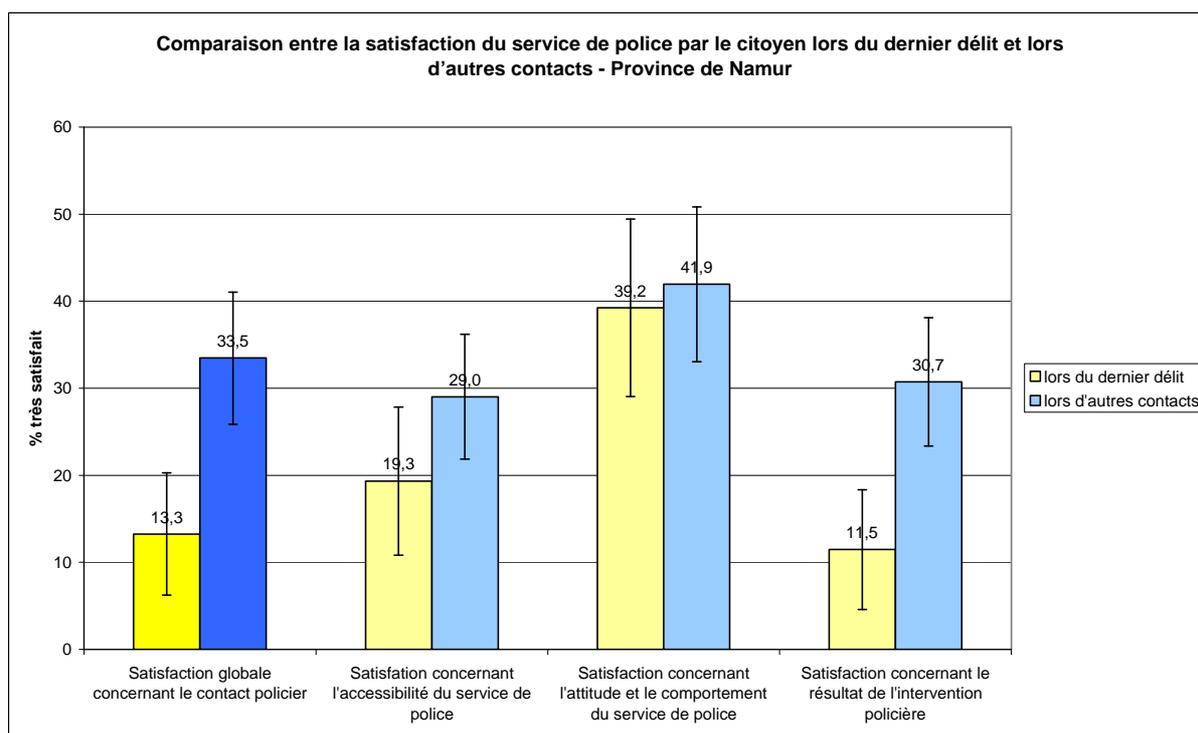


Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts en province de Namur (en 2006) (tables CG.der B.1., CG.aut C.1., CG.der B.3., CG.aut C.2., CG.der B.6., CG.aut C.3., CG.der B.7. et CG.aut C.4.).

En ce qui concerne la satisfaction au sujet des “contacts avec les services de police”, une différence significative est perceptible entre les victimes d’un délit et les personnes qui se sont adressées aux services de police pour d’autres raisons (acte administratif, demande d’itinéraire, contravention, etc.). Globalement, 33% des citoyens de la province de Namur se disent très satisfaits de leur contact avec un service de police lors d’un autre contact tandis que ce pourcentage tombe à 13% dans le cas où ce dernier contact a concerné une victimisation. Ces pourcentages sont respectivement de 35% et 16% au niveau fédéral.

Cette différence est la plus importante dans le cadre du résultat en matière d’intervention policière. Les victimes sont, de manière significative, moins satisfaites (11%) que les non-victimes (31%). De même, la satisfaction en rapport avec la disponibilité et l’accessibilité des services de police est fort différente: les victimes sont très satisfaites à niveau de 19% contre 29% pour les non-victimes. Enfin, nous ne pouvons pas conclure à une différence statistiquement significative à propos de la satisfaction vis-à-vis de l’attitude et le comportement des services de police.

Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en province de Namur

7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier

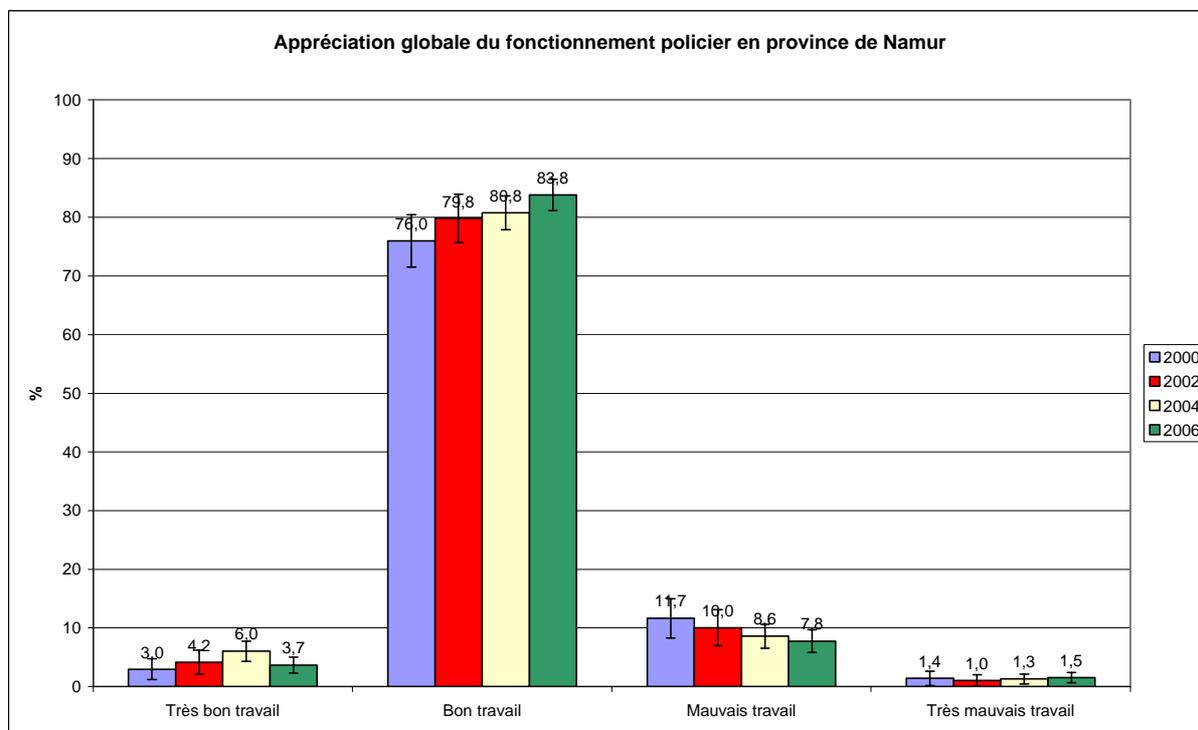


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en 2000, 2002, 2004 et 2006 (Table: CG. pol A.1.). Ce n'est que depuis les versions du questionnaire de 2000 que cette partie s'est développée. Il n'est donc pas possible de réaliser des comparaisons avec les années antérieures à 2000.

A l'échelle fédérale, la plupart des citoyens, soit 87,5% d'entre eux, estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail en Belgique. Les citoyens estimant que les services de police font du mauvais (voire du très mauvais travail) en Belgique représentent 10,5% de la population. Les 2% restants étant le fait de personnes n'ayant pas d'avis sur la question.

Au niveau de la province de Namur, 87,5% des citoyens trouvent que la police fait du (très) bon travail. Le pourcentage est équivalent à celui observé au niveau national. 9,3% des citoyens de la province de Namur trouvent, au contraire, que les policiers font du (très) mauvais travail. Ce chiffre est proche du niveau national.

Le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail augmente graduellement entre 2000 et 2006 en province de Namur. Cette augmentation de la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police passe de 79,0% en 2000 à 87,5% en 2006. Cette augmentation de 8,5% est notable. A l'inverse, le pourcentage de citoyens de Namur estimant que la police fait du mauvais travail est en décroissance, de 11,7% en 2000 on passe à 7,8% en 2006.

7.2. Les raisons du bon travail des services de police

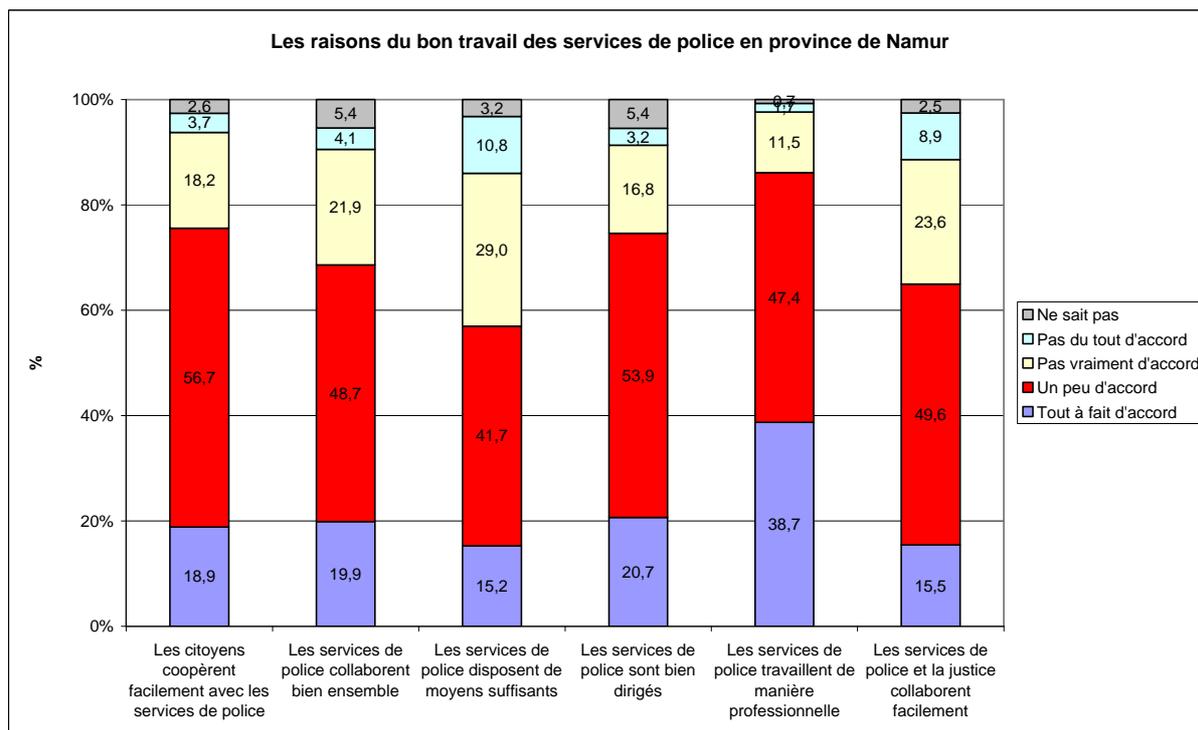


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2006 (Tables: CG. pol A.2.1. à CG. pol A.2.6.).

Pour une majorité des citoyens de la province de Namur, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (86,2% tout à fait et un peu d'accord), à la bonne coopération avec les citoyens (75,6%) et au fait que les services de police sont bien dirigés (74,6%).

En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ces différents pourcentages sont d'ailleurs, en province de Namur, souvent inférieurs à ceux du niveau fédéral.

Ainsi, 68,6 % des personnes interrogées considèrent que les services de police collaborent bien ensemble. De même, 65,0% des répondants trouvent que la collaboration entre la Police et la Justice contribue 'un peu' ou 'tout à fait' à la qualité du travail. Enfin, il apparaît que seulement 57,0% des citoyens considèrent que les services de police disposent de moyens suffisants.

7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police

Il est également demandé aux personnes interrogées qui ont répondu qu'elles considéraient que les services de police faisaient du mauvais, voire du très mauvais, travail, quelles étaient les raisons de ce sentiment.

La première cause évoquée par la majorité des citoyens ayant participé à l'enquête, à l'échelle fédérale, est le fait que la police et la justice ne collaborent pas bien ensemble (76,2%). En seconde place, 73,5% des répondants considèrent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle. De même, le fait que les services de police collaborent mal ensemble est mis en avant par 70% des répondants.

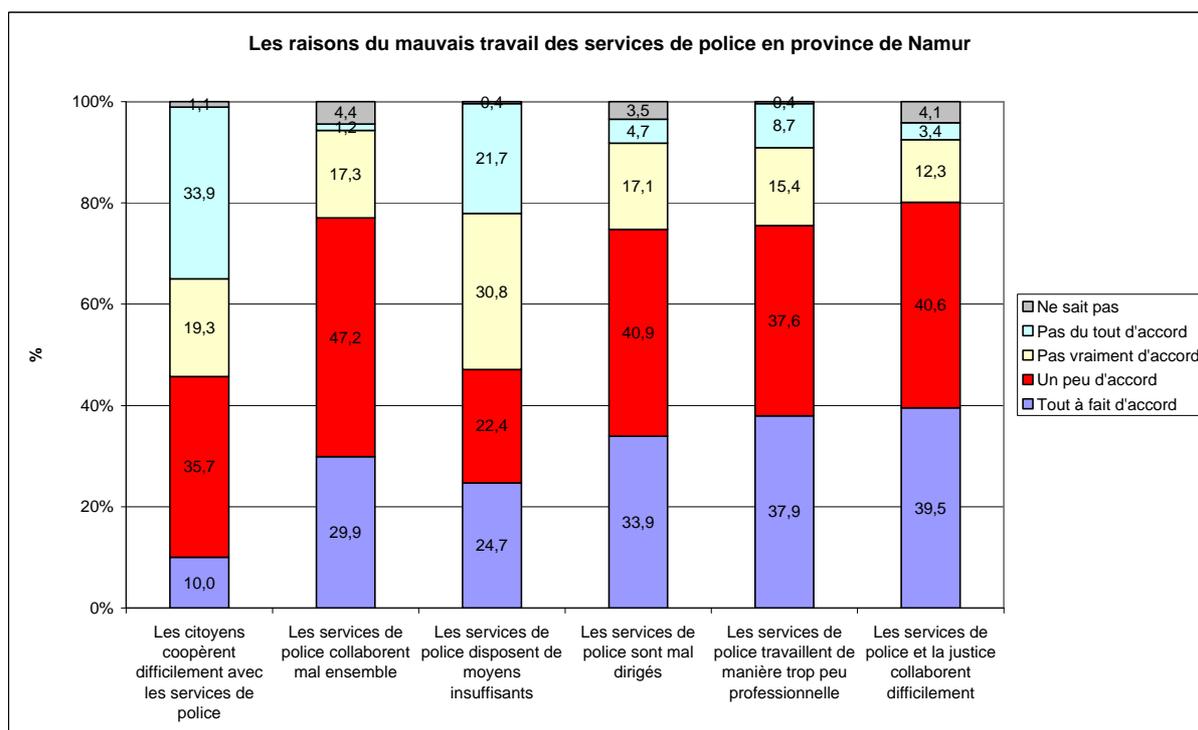


Fig.: Les raisons du mauvais travail des services de police en 2006 (Tables: CG. pol A.3.1. à CG. pol A.3.6.).

Par rapport aux trois principales raisons évoquées à l'échelle de la Belgique, les citoyens de la province de Namur présentent les mêmes raisons d'insatisfaction quant au mauvais travail des services de police. Ces pourcentages à l'échelle de la province sont généralement supérieurs à ceux du pays.

En effet, 80,2% des citoyens de la province de Namur considèrent que les services de police et de justice collaborent difficilement et 77% trouvent que les services de police collaborent mal ensemble. De même, 75,5% remarquent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle. Enfin, 74,8% évoquent également le fait que les services de police sont mal dirigés.

7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

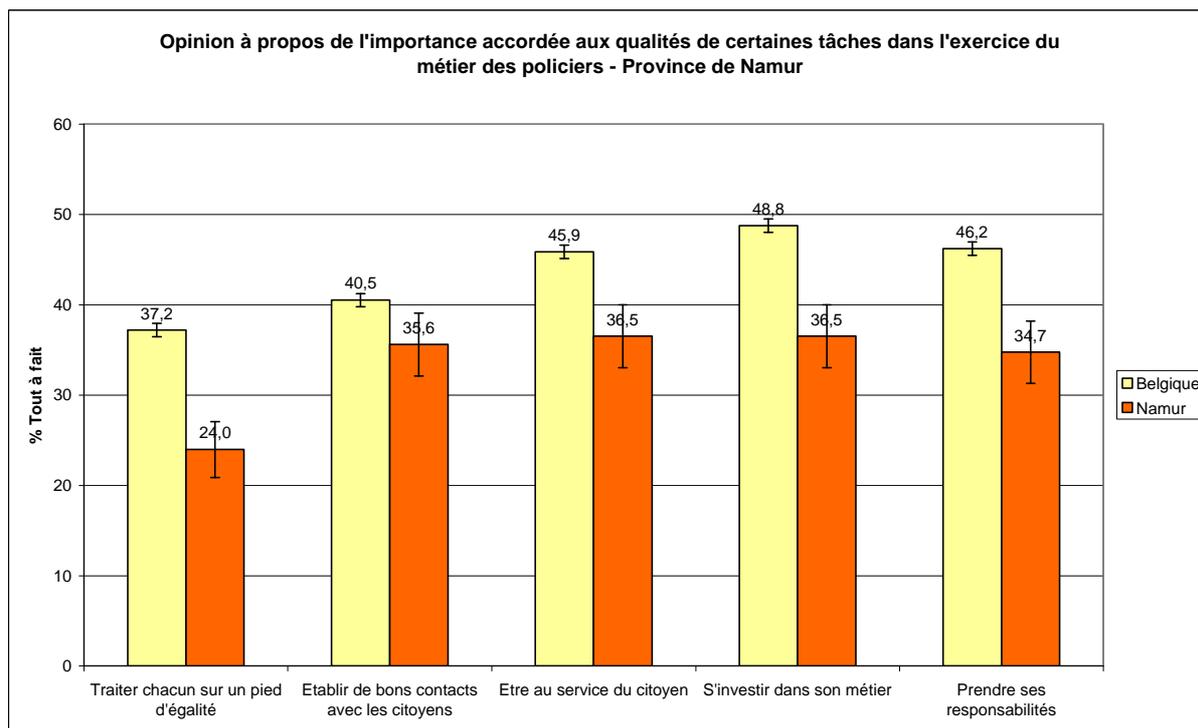


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier dans la province de Namur en 2006. Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2. CG.pol C.3. CG.pol C.4. CG.pol C.5.).

En province de Namur, l'investissement dans leur travail, le service au citoyen, le sens des responsabilités et l'établissement de bons contacts avec les citoyens est tout à fait reconnu aux policiers dans l'exercice de leur fonction par près de 35% des citoyens interrogés.

C'est un peu moins le cas lorsque l'on considère le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe (24%). Pour cette dernière qualité, un plus grand nombre de citoyens interrogés considèrent que ce n'est pas vraiment (19%), voire pas du tout (9%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

Une comparaison avec le niveau fédéral nous apprend que les citoyens de la province de Namur apprécient moins l'importance qu'accordent les policiers aux qualités précitées. C'est le cas pour toutes les qualités citées, et ce de manière statistiquement significative.

7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières

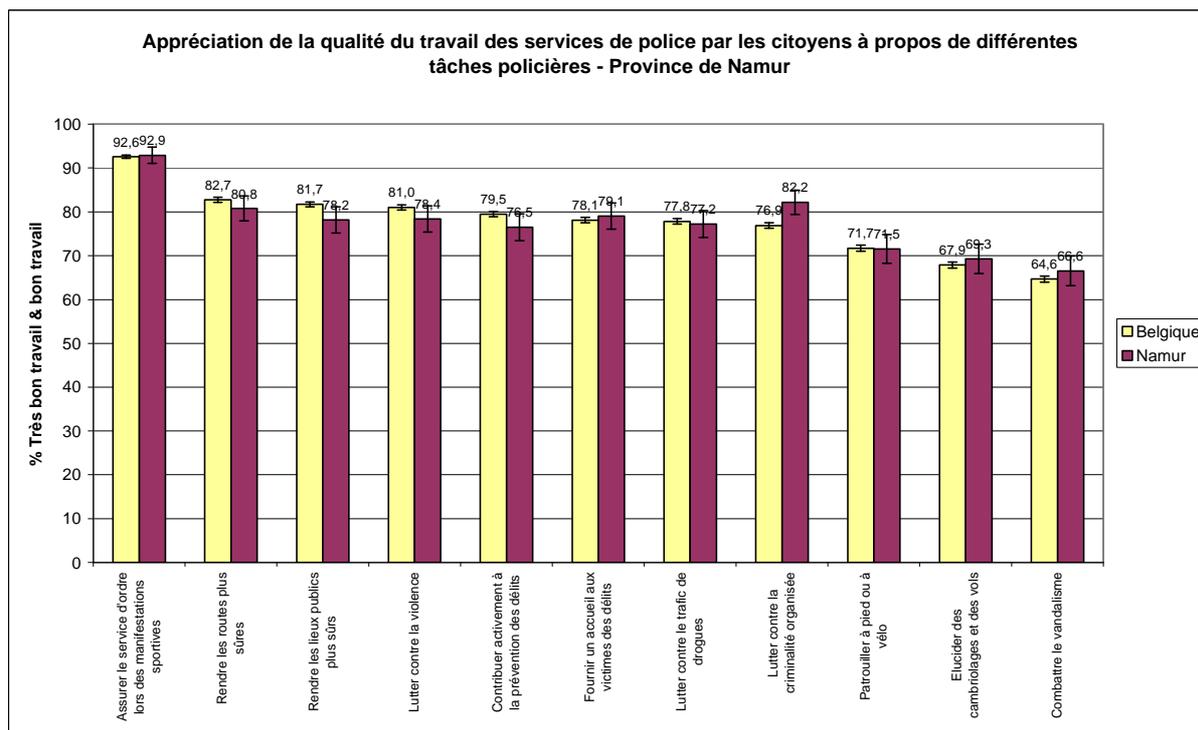


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2006 en province de Namur (Tables: CG.pol D.1., CG.pol D.2., CG.pol D.3., CG.pol D.4., CG.pol D.5., CG.pol D.6., CG.pol D.7., CG.pol D.8., CG.pol D.9., CG.pol D.10., CG.pol D.11.).

Quand on demande si les services de police accomplissent correctement ou non différentes tâches policières, on obtient le résultat suivant. Environ **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives, et ce tant au niveau national que provincial.

Environ **75% à 85%** des citoyens de la province de Namur trouvent que la police accomplit un (très) bon travail quant il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de rendre plus sûrs les lieux publics, de lutter contre la violence, de prévenir les infractions, en matière d'accueil des victimes, de lutte contre la criminalité organisée et de commerce de drogues. Nous n'observons pas de différence significative avec le niveau fédéral.

Enfin, **65% à 70%** des personnes trouvent que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

7.6. L'agent de quartier

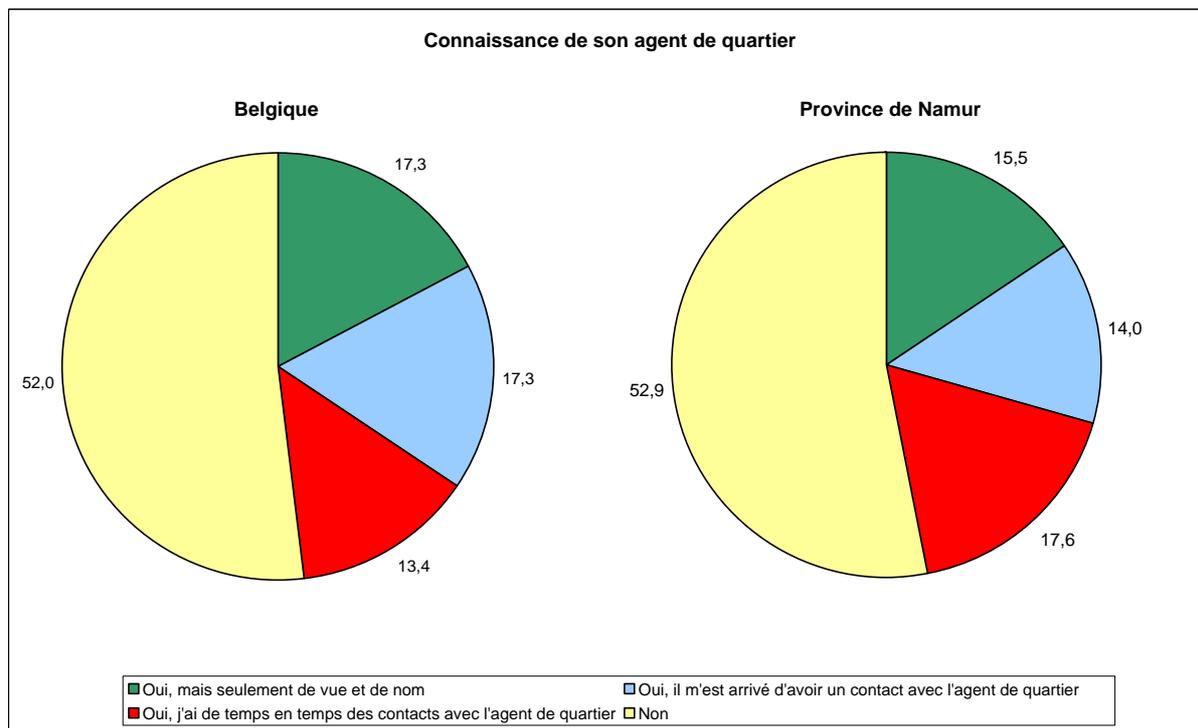
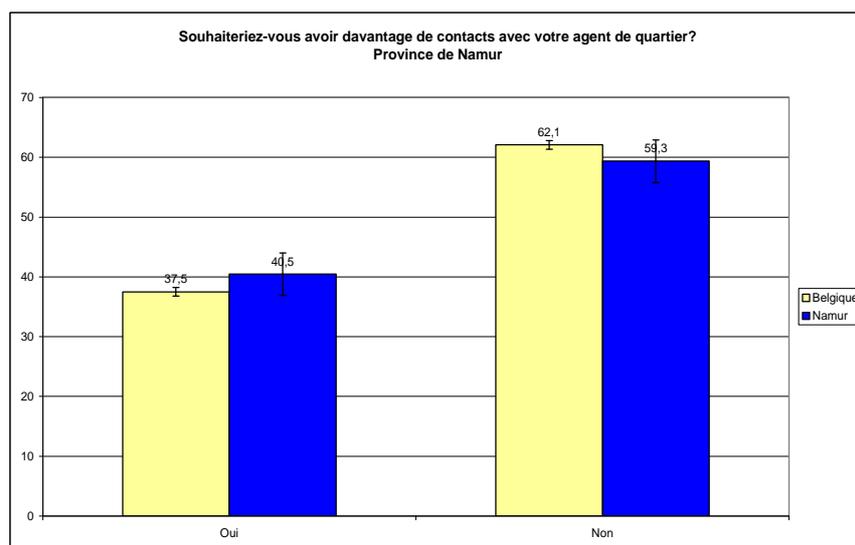


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2006, en Belgique et dans la province de Namur (Table: CG.pol E.1.).

Plus de la moitié de la population belge déclare ne pas connaître son agent de quartier (52%). C'est également le cas dans la province de Namur où 53% des sondés ne le connaissent pas. Néanmoins, 40% des répondants namurois souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier, cette demande atteint les 37% à l'échelle du pays.



Parmi ceux qui l'ont déjà rencontré, 15% ne le connaissent que de vue ou de nom, 14 autres pour cent ont déjà eu un contact avec leur agent de quartier et enfin seulement 18% ont de temps en temps un contact avec lui.

Fig.: Le souhait de connaître davantage son agent de quartier (Table: CG.pol E.2.).